

REGLEMENTS DE COMPTES A LA MAIRIE

Lors du conseil municipal du 23 juillet 2020, Monsieur Jean-Louis IMBERT a été mis en cause dans une délibération inscrite à l'ordre du jour qui s'intitulait : « **Demande de remise gracieuse** »

Deuxième adjoint de Paul MINSSIEUX, délégué aux finances, responsable des comptes de gestion de la ville depuis 25 ans, il a démissionné le 11 septembre 2018.

Sans indemnités à compter de cette date, il a continué toutefois à en percevoir sans qu'il le signale.

Du coup, il fait l'objet d'une demande de remboursement d'indemnités versées à tort, par le titre n°392 BJ 77 émis le 25 juin 2020 pour un montant de 4797 ,68 €. Il demande alors une remise de dettes classée sans suite par Paul MINSSIEUX.

Serge BERARD installé officiellement le 3 juillet 2020 comme MAIRE, s'empresse à vouloir régler la demande de cet ex-adjoint, expose quelques causes pour justifier ces dysfonctionnements, et **fait voter à la nouvelle majorité municipale dès le 23 juillet, la remise gracieuse de dettes de 4797,68€ attendue par Monsieur IMBERT.**

Quel citoyen, salarié, fonctionnaire, artisan, commerçant qui doit 4797,68€ € d'argent public indument perçu, peut s'en exonérer sans être poursuivi ? Qui oserait demander au maire une remise de dettes ?

Monsieur BERARD, rappelez-vous de vos déclarations publiques quand vous étiez dans l'opposition :
#

-« je remercie Monsieur IMBERT pour plus de 25 ans d'engagement comme adjoint et ...le félicite pour la **probité** dont il a fait preuve »...**Probité veut dire honnêteté scrupuleuse...**

Alors **au nom de cette probité**, pourquoi Jean-Louis IMBERT ne rembourse-t-il pas la commune de son trop-perçu quand Monsieur BERARD, qu'il soutient pendant la campagne, devient maire?

Une autre délibération proposée par la majorité du 14 octobre 2020, concerne cette fois une autre remise de dettes de 1809, 19 € à 17 élus qui n'ont rien demandé et qui font l'objet aussi d'une demande de remboursement d'indemnités trop versées lors du précédent mandat.

Au total Serge BERARD **au nom de la probité**, s'autorise avec sa majorité à faire **un cadeau de 6606,83€** sur le dos des brignairots à des ex-élus, pour leur éviter de rembourser la Trésorerie !

Ces décisions sont totalement hors la loi. Régulariser de la sorte des trop-perçus d'argent public, c'est la porte ouverte à « tout et n'importe quoi » qui entache notre éthique d' élu et qui entraîne une perte de confiance des électeurs qui s'abstiennent de voter **au nom « de tous pourris »...**

Nous nous interdisons de juger ces petits arrangements entre élus non conformes à nos valeurs.

Nous interpellons cependant **Monsieur IMBERT et les 17 ex-élus:**

«Ne vous déshonorez pas, vous l'ex-adjoint aux finances et le président de la CCVG, remboursez les 4 797,68€ à la commune et à ses habitants **au nom de votre probité irréprochable pendant tous vos mandats**, et vous les 17 autres élus remboursez les 1809,19€ à Brignais et aux Brignairots sans accepter cette remise de dettes!

Et vous Monsieur le Maire...vous avez écrit dans votre programme en 2020: « De nouveaux objectifs, une nouvelle méthode... » Le temps de la preuve est venu. Annulez votre délibération et exigez que TOUS LES ANCIENS ELUS rendent l'argent public au Trésor Public. **Brignais mérite mieux que ça ! #**

Christiane CONSTANT- Lionel CATRAIN#